

Résumé du contrat MARMARA (Option 1)

Contrat n° 53 789 587

**Assistance aux personnes en cas de
maladie ou de blessure**

Transport / rapatriement

Frais médicaux

Assistance en cas de décès

Assistance voyage



marmara
Le droit au voyage

Attention !

Ce document est un résumé et une présentation des garanties et des montants de garanties.

Il n'est pas contractuel, merci de vous reporter aux Dispositions Générales du contrat disponible dans votre agence de voyage ou les consulter sur le site « www.caprele.fr/marmara ».

Ces Dispositions Générales contiennent notamment les exclusions pour chacune des prestations d'assistance.

Important !

Pour bénéficier des prestations d'assistance du présent contrat, il est IMPÉRATIF de contacter les services de secours dans un 1^{er} temps puis de contacter ensuite EUROP ASSISTANCE préalablement à toute intervention, afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge :

EUROP ASSISTANCE 24 h/24 et 7 j/7

Par téléphone : - depuis la France : 01 41 85 91 96
- depuis l'étranger : 33 1 41 85 91 96
Par fax : - depuis la France : 01 41 85 85 71
- depuis l'étranger : 33 1 41 85 85 71
Par e-mail : - service-medical@europ-assistance.fr

PRISE D'EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

Ce contrat est valable pour tous les séjours d'une durée inférieure à 90 jours et doit être souscrit le jour de l'achat de votre voyage.

PRESTATIONS D'ASSISTANCE

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

PRESTATIONS D'ASSISTANCE	MONTANTS TTC* / PERSONNE
ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE <ul style="list-style-type: none">• Transport / rapatriement• Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant• Présence hospitalisation• Prolongation de séjour (assuré et un accompagnant)• Accompagnement des enfants• Avance des frais d'hospitalisation et remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger• Urgences dentaires <i>Franchise frais médicaux</i> <ul style="list-style-type: none">• Retour anticipé<ul style="list-style-type: none">- en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille- en cas d'hospitalisation du garde d'enfant ou du remplaçant professionnel	Frais réels Retour (1) (2) Billet aller-retour et 80 € / jour (max. 10 jours) 80 € par jour (max. 10 jours) Billet aller-retour 10 000 € 160 € 30 € Retour (1) (2) Retour (1) (2)
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS <ul style="list-style-type: none">• Transport• Frais lié au transport y compris frais de cercueil• Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant• Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille ou de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel	Frais réels 2 500 € Retour (1) (2) Retour (1) (2)
ASSISTANCE VOYAGE <ul style="list-style-type: none">• Avance de la caution pénale• Prise en charge honoraires d'avocats• Frais de recherche et de secours• Assistance vol, perte ou destruction des papiers• Avance de fonds• Retour anticipé en cas de sinistre au domicile• Envoi de médicament	15 000 € 2 000 € 4 500 € 1 500 € Retour (1) (2) Frais d'envoi

(1) En train 1^{re} classe ou avion classe économique. (2) Frais de taxi au départ et à l'arrivée. *TVA au taux applicable selon la législation en vigueur.

RÉSUMÉ DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE

ASSISTANCE

- 24 h/24, 7 j/7,
- rapatriement médical ou contact médical en cas de blessure ou de maladie,
- retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la personne en charge de la garde d'enfants (mineurs ou handicapés) ou du remplaçant professionnel,
- retour anticipé en cas de sinistre au domicile,
- retour des membres de la famille ou d'un accompagnant,
- remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger,
- avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger,
- assistance voyage avec prise en charge des honoraires d'avocat ou avance de la caution pénale,
- assistance en cas de décès sur place (frais de cercueil ou d'urne).



EUROP ASSISTANCE

Société Anonyme au capital de 23 601 857 €
Entreprise régie par le Code des Assurances - 451 366 405 RCS Nanterre
Siège social : 1, promenade de la Bonnette - 92230 Gennevilliers



CAPRELE

Courtage d'Assurance des Professions Réglementées Et Libérales & des Entreprises
Siège social : 5, rue du Mont Valérien - 92150 SURESNES